

Séance d'information sur le projet Raum⁺ Valais

Salutations et introduction

Martigny, 27 novembre 2019

Nicolas Mettan, Chef de service

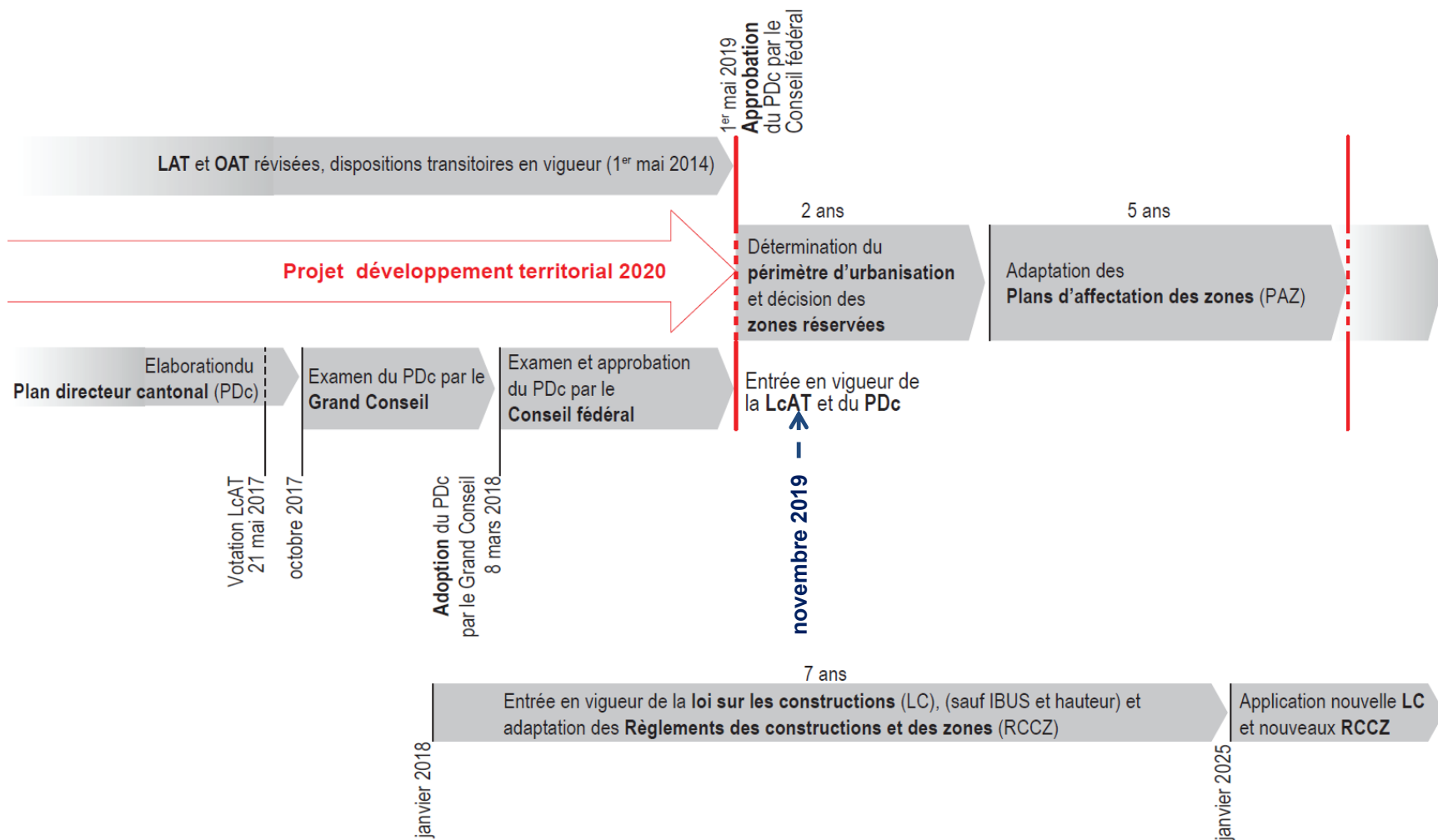
Service du développement territorial

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Inhalt

- 1. Salutations et introduction** (Nicolas Mettan)
- 2. Présentation du projet et de la méthode Raum⁺**
(Prof. Adrienne Grêt-Regamey et Andreas Moser, ETHZ)
- 3. Conclusion** (Nicolas Mettan)

Marche à suivre des communes (plan directeur cantonal, fiche de coordination C.1)



Tâches par rapport au gestion des zones d'activités

- La LAT révisée exige des cantons qu'ils introduisent un système de gestion des zones d'activités (art. 30a OAT)
- La fiche de coordination C.4 « Zones d'activités économiques » du Plan directeur cantonal demande :
 - d'identifier les réserves stratégiques dans ces zones
 - de définir les modalités de gestion active de l'ensemble des zones d'activités économiques, en collaboration avec les antennes régionales et les communes
- **Mise en place d'un système de gestion cantonal/ régional des zones d'activités (étude de base Raum⁺)**
- **Décision du Conseil d'Etat d'attribuer un mandat à ETHZ**

Raum+ comme base pour les régions et les communes

- Proposition : Prendre en compte toutes les zones à bâtir (zones mixtes, zones d'habitat, ...)
 - Base supplémentaire pour l'élaboration des options communales de développement (second avis pour la délimitation du périmètre d'urbanisation), la révision globale des plans d'affectation des zones et les planifications supra-communales (p. ex. Concepts touristiques, plans directeurs intercommunaux)
- Fondement pour l'élaboration des projets d'agglomération de la quatrième génération (PA4) et des plans directeurs intercommunaux
- **Le dimensionnement des zones à bâtir selon la fiche de coordination C.1 «Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat » reste valable**

Séance d'information sur le projet Raum+ Valais

Conclusion



ETH zürich

IRL – Institut für Raum- und
Landschaftsentwicklung
Fachstelle Raum*



Résumé

Prochaine étapes :

- Entretiens avec les communes d'agglomération et les communes de plaine durant le 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2020
- Entretiens avec les communes de montagne et touristique dès le 3^{ème} trimestre 2020
- C'est l'Antenne Région Valais romand qui contactera directement les communes pour convenir d'une date de rencontre (si possible, groupé par région)

Conclusion :

- Raum⁺ ne sert pas comme nouvelle référence pour le dimensionnement de la zone à bâtir (méthode buffer selon la fiche de coordination C.1 du plan directeur reste valable)
- Les résultats par communes (protégé par mot de passe) sont disponibles sur la plateforme -> www.raumplus.ethz.ch
- Mise à jour Raum⁺ tous les 3-5 ans